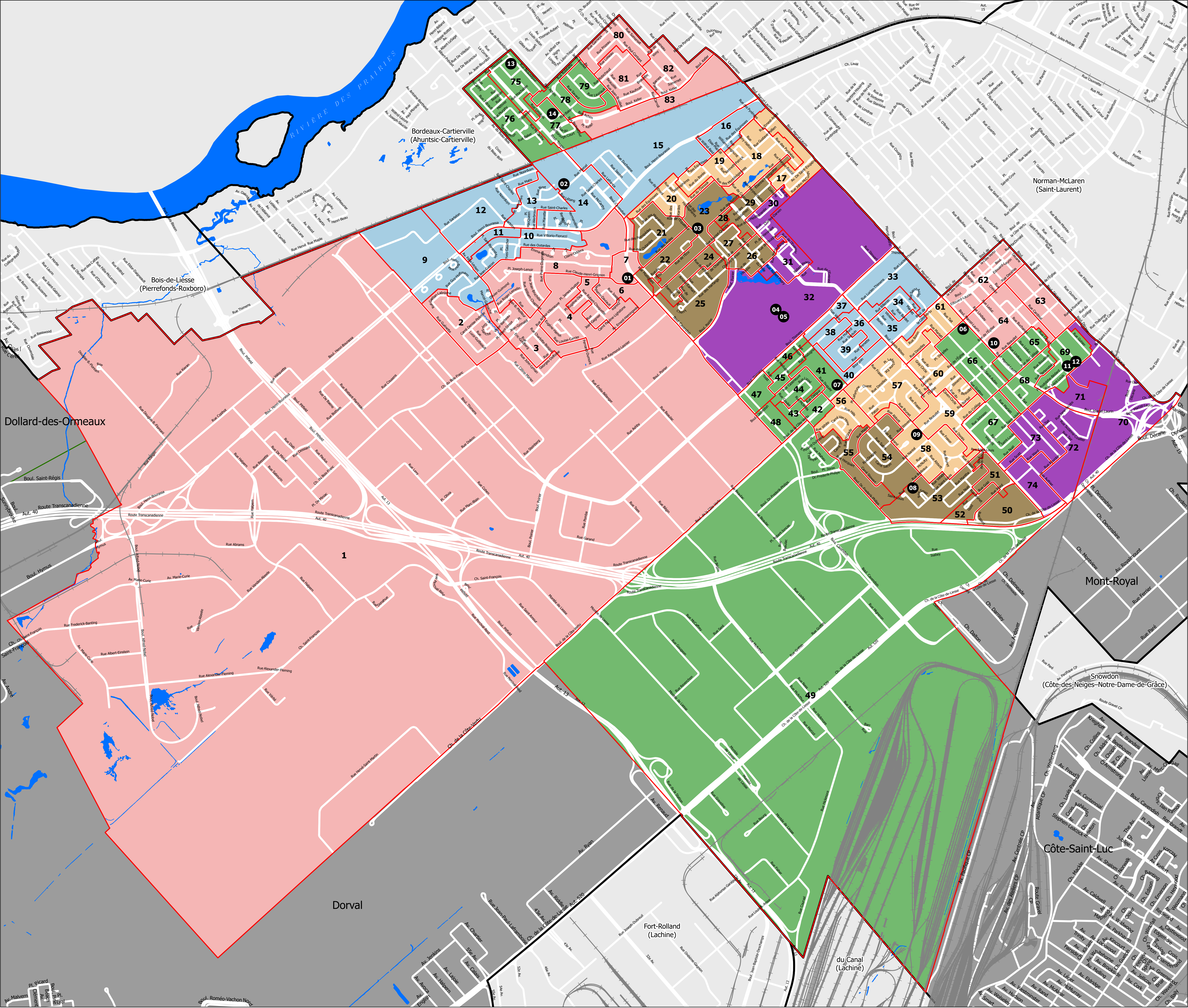


Carte électorale de la Ville de Montréal 2025-2029

Arrondissement : Saint-Laurent Nom du district: Côte-de-Liesse

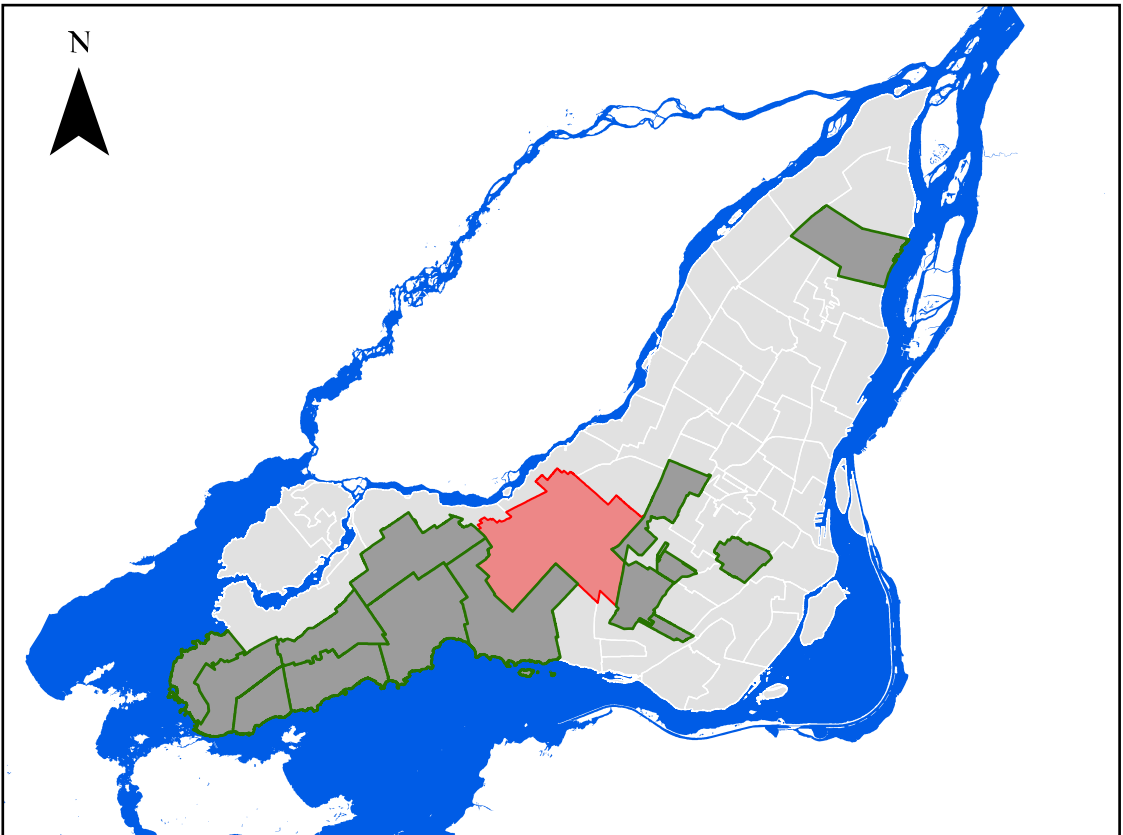
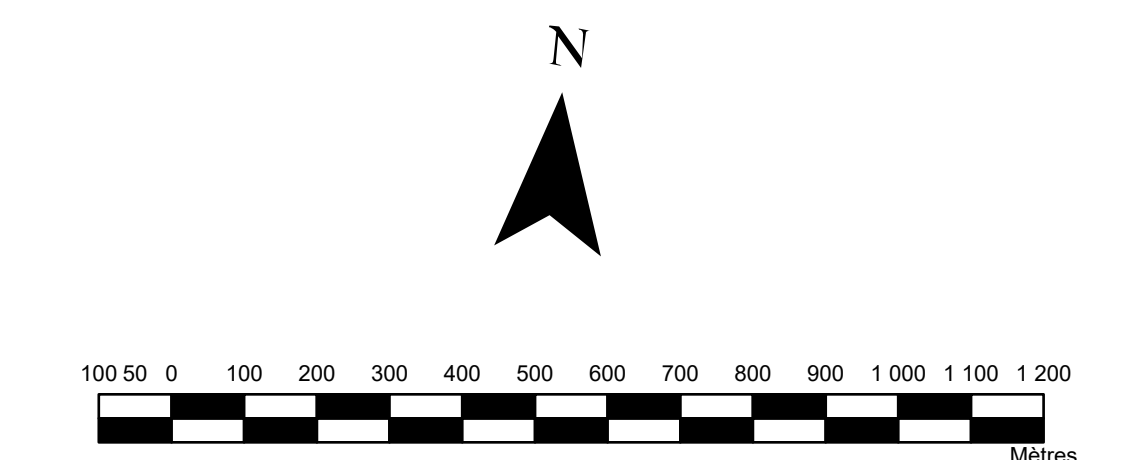


Elections Montréal		
ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025		
Arrondissement de Saint-Laurent		
District électoral de Côte-de-Liesse (141)		
Endroits de vote - Jour du scrutin		Sections de vote
01	École Au Trésor du Soir 3925, rue Claude-Henri-Grignon Gymnase	001-002-003-004-005-006-007-008
02	École Éclair du Monde 2955, rue Marcel Gymnase	009-010-011-012-013-014-015-016
03	Le Challenger 2325, rue des Nations Salle Vivid	017-018-019-020
04	Complexe sportif de Saint-Laurent 2385, boulevard Thémis Gymnase	021-022-023-024-025-026-027-028-029
05	Complexe sportif de Saint-Laurent 2385, boulevard Thémis Salle multi-fonctions	030-031-032
06	École secondaire Saint-Laurent, édifice Saint-Germain 1870, rue Decelles Gymnase	033-034-035-036-037-038-039-040
07	École Laureville Academy Senior Campus 2505, boulevard de la Côte-Vertu - Entrée par le côté droit de l'école, au fond Cafétéria	041-042-043-044-045-046-047-048-049
08	Congrégation Beth Ora 2600, rue Bédard Salle de réception	050-051-052-053-054-055
09	École Gardemur 700, rue Brunet Gymnase	056-057-058-059-060-061
10	Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent 777, boulevard Marcel-Laurin Salle du conseil 1er étage	062-063-064
11	École Laureville 480, rue Cardinal - Entrée par la rue Crevier Gymnase jeune	065-066-067-068-069
12	École Laureville 480, rue Cardinal Gymnase vert	070-071-072-073-074
13	École Beau-Séjour, édifice nord 1600, rue Beaulieu Gymnase	075-076-077-078-079
14	École Beau-Séjour, édifice sud 1681, rue Baker Gymnase	080-081-082-083
Dans l'arrondissement de Saint-Laurent, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour élire : 1. Le maire de la ville de Montréal 2. Le maire de son arrondissement 3. Le conseiller de la ville de son district 4. Le conseiller d'arrondissement de son district		

Données mises à jour le 2025-10-01 Produit le 2025-10-01 à 21:11

00 Numéro de section
00 Endroit de vote
— Limite des districts avoisinants
— Limite de section
— Ville liée de l'agglomération de Montréal
— Arrondissement de la Ville de Montréal
— Hydrographie
— Voie ferrée

Note : Les sections de vote adjacente ayant la même couleur représentent un bassin de vote.



Note : Cette carte est le produit d'une collaboration entre les équipes de la Division de la géomatique du Service des infrastructures du réseau routier, de la Division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections et d'Élections Montréal.